



4/2025

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre au Greffe municipal,

Route d'Echallens 1, 1417 Essertines-sur-Yverdon – greffe@essertines-sur-yverdon.ch – tél. 024 435 13 88

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : CAUDOUX Prénom : Cédric & Mandy
Parcelle : 610-1 d'Essertines-sur-Yverdon Adresse : Route d'Echallens 5a
Téléphone : +41795931783 Mail : ced@caudoux.family

B. Description de l'ouvrage

Construction d'un abris de jardin pour outils de 3.6m2
.....
.....
..... Coût des travaux : 1219 CHF

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Essertines sur Yverdon Date : 12.05.2025

Signature(s) : Cédric Caudoux

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Essertines sur Yverdon Date : 12.05.2025

Signature(s) :

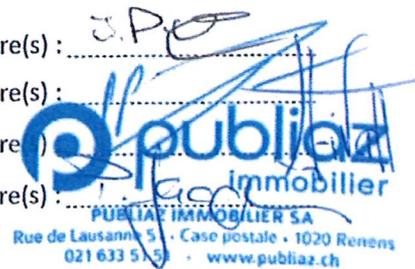
Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 610 Nom et prénom : Famille Bento Signature(s) :

Parcelle n°: 23 Nom et prénom : PPE - Régie Publiaz Signature(s) :

Parcelle n°: 26 Nom et prénom : Tiziana Stival Signature(s) :

Parcelle n°: 474 Nom et prénom : M. Jacquier Signature(s) :



E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 4 août 2025 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est valable 12 mois dès la délivrance de cette dernière.

Affichage au pilier public durant 30 jours,

Du 7 août au 5 septembre 2025

Prix de l'autorisation : CHF 100.-

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


Alexandre Gyger Karin Racioppi